

Communiqué des commissaires de Petroplus Marketing SA

Küsnacht-Zürich, le 23 janvier 2013. Les commissaires de la Petroplus Marketing AG ont transmis le 22 janvier 2013 au juge du concordat compétent à Zug leur rapport au sens de l'art. 304 LP et ont recommandé l'homologation du concordat. Le tribunal décidera des prochaines étapes de la procédure.

Pour de plus amples informations:

- Site Web des commissaires: www.sachwalter-petroplus.ch
- Filippo Th. Beck/Brigitte Umbach-Spahn, téléphone +41 (0)43 222 38 00, fax +41 (0)43 222 38 01